

La fourrière animale du Val-d'Oise

Le Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise (SMGFAVO) existe depuis 2005. Sa création répondait à une obligation légale définie par le Code Rural.

Représentant communaux :

• Titulaire : Claude Mathon

• Suppléante : Laurence Téréfenko



Le mois de septembre 2012 a été marqué par l'ouverture d'une structure d'accueil mise à disposition du SMGFAVO. Au terme d'une procédure de marché public, la Société Protectrice des animaux s'occupe de la gestion de cet espace d'accueil.

La surface d'accueil s'étend sur 770m² destinés à recevoir 49 chiens, 30 chats et même 6 NAC (Nouveaux Animaux de Compagnie, tels que les singes, serpents, oiseaux « exotiques », etc.).

Rappel des cas de mise en fourrière

- Un animal susceptible de représenter un danger pour les personnes et animaux domestiques ou dont le propriétaire n'a pas exécuté les mesures prescrites pour prévenir tout risque
- Lorsque les détenteurs de chiens dangereux ou de chiens mordeurs ne satisfont pas aux obligations réglementaires (voir lien en bas de page)
- En cas d'urgence pour les animaux placés dans des conditions d'insalubrité
- Tout chien retrouvé en état de divagation (hors chasse, sans surveillance de son propriétaire et à plus de 100m de ce dernier)
- Tout chien livré à son instinct et dont le propriétaire n'a pas tout entrepris pour le récupérer
- Tout chat retrouvé en état de divagation (non identifié et retrouvé à plus de 200m d'habitations ou à plus de 100m du domicile de son propriétaire, sans surveillance immédiate de ce dernier)
- Tout chat dont le propriétaire est inconnu, saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui

Contact

01 30 28 43 13 01 30 28 84 70